

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LE GOUVERNEMENT ET LA RÉPERCUSSION SUR LES INDIGÈNES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous dirait-il s'il va faire bientôt une déclaration, pour nous dire si son ministère a songé aux répercussions du projet d'aménagement de la Baie James sur les indigènes de la région, s'il a fait une étude de la question et si le projet envisagé par la province est approuvé par le ministre en ce qui concerne les répercussions sur les indigènes?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je remercie l'honorable chef de l'opposition officielle de sa question. Nous étudions présentement ce problème. Comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre, les Indiens de la province de Québec sont présentement en négociation avec le gouvernement de cette province, pour en arriver à un règlement satisfaisant de leurs problèmes. Je suis la situation de très près. Nous avons déjà dit aux Indiens que nous serions disposés à les aider, mais, jusqu'à ce jour, ils ont préféré mener les négociations eux-mêmes.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—L'ÉTUDE DU MILIEU

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire pour le ministre de l'Environnement. Comme le ministre des Transports a admis hier que les barrages prévus dans le projet d'aménagement de la Baie James devront d'abord être approuvés par le gouvernement, celui-ci fait-il actuellement une étude du milieu pour savoir si l'entreprise est acceptable sous ce rapport?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Ma foi, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Jamieson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis certain...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre des Transports invoque le Règlement.

Une voix: Il y a trop de rappels au Règlement.

L'hon. M. Jamieson: Je voulais tout simplement clarifier pour la gouverne de la Chambre et du député la déclaration que j'ai faite hier. S'il consulte le hansard, il verra que je n'ai pas dit qu'il sera nécessaire d'obtenir une permission en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables pour les barrages.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur: Ce n'est pas ce que je fais d'ordinaire, mais, puisque le ministre en parle, peut-il indiquer à la Chambre quels barrages ou ponts il n'aurait pas à faire approuver en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je serais porté à croire que c'est là le genre de question à laquelle le ministre pourrait répondre en faisant une déclaration à l'appel des motions. La période des questions est terminée depuis quelques minutes, mais le député de Churchill désire poser une question supplémentaire; il peut le faire.

[L'hon. M. Jamieson.]

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LA DATE DE L'ENTENTE ENTRE LES INDIENS ET LE QUÉBEC

M. Robert Simpson (Churchill): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le projet de la baie James semble progresser rondement à l'heure actuelle, le ministre est-il prêt à fixer une date avant laquelle le gouvernement de Québec devra avoir conclu une entente à l'amiable avec les Indiens avant de pouvoir continuer à travailler à ce projet?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il me serait très difficile de donner une date bien précise. Cependant, j'ai déjà indiqué, par téléphone, à quelques reprises, au premier ministre de la province de Québec que le plus tôt serait l'idéal et, comme je l'ai dit tantôt, les Indiens sont en consultation avec le gouvernement à ce moment-ci, et lorsqu'ils me demanderont d'intervenir, il me fera plaisir de le faire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'ACCÉLÉRATION DES SERVICES PUBLICS TOUCHANT LES CONDITIONS DE VIE

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les députés de tous les partis ont convenu qu'après le discours du motionnaire et celui du ministériel chargé d'y répondre, tous les autres discours seraient limités à 15 minutes. On m'a dit, monsieur l'Orateur, qu'il y a plusieurs députés des deux côtés qui veulent prendre la parole, et cette façon de faire leur en fournirait une meilleure occasion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est vrai qu'il y a eu accord entre les représentants des partis, mais il a été également convenu dans cet accord qu'aucune prolongation ne soit accordée.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

• (1510)

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix) propose:

Que cette Chambre demande instamment au gouvernement d'activer les services publics qui influent sur les conditions de vie afin que la reconnaissance d'un droit et le paiement de prestations puissent s'effectuer plus tôt, notamment en ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage, de pension et de secours, les formalités d'immigration et de passeport, les distributions de courrier et les négociations collectives de la fonction publique.

—Monsieur le président, l'article 58 du Règlement permet à l'opposition, de temps à autre, de présenter des motions en vertu desquelles elle ne se contente pas seulement de soulever des griefs, mais également de faire des suggestions au gouvernement.

Depuis le début de cette session, monsieur le président, nous sommes étonnés de constater, à la Chambre, jusqu'à